



Communiqué de presse
Bonneuil-sur-Marne, 4 octobre 2018

Le transport fluvial au service du Grand Paris Express

Dans une perspective de réduction de l'impact environnemental des travaux du Grand Paris Express, Michel Cadot, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Thierry Dallard, Président du Directoire de la Société du Grand Paris, Thierry Guimbaud, Directeur général de Voies navigables de France, Régine Bréhier, Directrice générale de HAROPA - Ports de Paris et Caroline Grandjean, Directrice de la voirie et des déplacements de la Mairie de Paris ont signé ce jour, sur le port de Bonneuil-sur-Marne, une convention de partenariat visant à favoriser l'utilisation de la voie d'eau pour l'évacuation des déblais et l'approvisionnement des chantiers du Grand Paris Express. A cette occasion, la nouvelle plate-forme de tri de Bonneuil-sur-Marne qui accueillera une partie des déblais, a été inaugurée.



Mobiliser les infrastructures fluviales pour le Grand Paris Express

Le chantier du Grand Paris Express va générer d'importantes quantités de déblais (45 millions de tonnes) et nécessiter des approvisionnements en matériaux de construction, voussoirs pour la réalisation des tunnels, rails et traverses.

Face à l'ampleur du chantier, tout est aujourd'hui mis en œuvre par la SGP pour réduire l'impact des travaux sur les riverains et l'environnement, en limitant notamment la congestion routière. De

premières estimations permettent d'évaluer à au moins 8 millions de tonnes les volumes de déblais susceptibles d'être évacués par la voie d'eau, soit l'équivalent de 400 000 camions.

L'utilisation des infrastructures fluviales gérées par la Ville de Paris, HAROPA - Ports de Paris et Voies navigables de France s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Société du Grand Paris d'un recours à des modes de transports alternatifs à la route pour l'évacuation des déblais et l'approvisionnement des chantiers.

Le mode fluvial est particulièrement bien adapté aux grands chantiers urbains. En effet, ce mode de transport permet d'acheminer de grandes quantités de marchandises, en toute sécurité et en réduisant au maximum les nuisances pour les riverains et l'environnement (congestion routière, pollution atmosphérique, bruit...). Enfin, ce mode de transport permet un strict respect des délais de livraison. Un convoi fluvial de 5 000 tonnes équivaut à 250 camions en moins sur les routes.

Le Grand Paris Express en chiffres :

- 200 km de lignes automatiques
- 4 nouvelles lignes (15, 16, 17 et 18)
- prolongement de la ligne 14
- 68 gares dont 80% interconnectées au réseau existant
- 7 centres d'exploitation

Des engagements concrets pour favoriser les modes alternatifs à la route

Chacun des signataires de la convention de partenariat s'engage à mettre en commun leurs compétences et leurs moyens, et à coordonner leurs actions de manière régulière pour favoriser le transport par voie d'eau. Parmi les engagements réciproques :

La Société du Grand Paris s'engage à inciter ou à imposer, selon les cas, le recours au transport fluvial, prioritairement pour l'évacuation des déblais, à chaque fois que cela s'avère pertinent d'un point de vue environnemental et économique. « *Le Grand Paris Express est un projet structurant. Et à ce titre, nous nous devons de contribuer à développer des solutions durables pour l'ensemble du territoire. Le transport fluvial répond parfaitement à notre volonté de réduire les nuisances et de limiter l'impact de nos chantiers.* » **déclare Thierry Dallard, Président du Directoire de la Société du Grand Paris.**

HAROPA - Ports de Paris s'engage à promouvoir le transport fluvial et contribuer au développement du Grand Paris en mettant à disposition son réseau portuaire composé de 6 plates-formes multimodales et 60 ports urbains, qui opèrent chaque année plus de 20 millions de tonnes. « *La plateforme de tri du port de Bonneuil-sur Marne, réalisée par HAROPA - Ports de Paris pour le compte de la SGP, est un exemple concret et opérationnel des solutions portuaires qui peuvent être apportées pour faciliter l'utilisation du fluvial dans l'évacuation des déblais du GPE. Au-delà, le maillage de nos ports en Ile-de-France permet d'offrir un accès à la voie d'eau à de nombreux chantiers, que ce soit au travers des quais à usage partagé comme sur le port de Boulogne (92), de nouvelles infrastructures déjà mises en service comme à Vitry-sur-Seine (94) ou des projets à plus long terme comme Port Seine Métropole Ouest (78). Ce réseau est mobilisé pour permettre le développement d'une logistique vertueuse autour de ce grand projet.* » **déclare Régine Bréhier, directrice générale de HAROPA - Ports de Paris.**

La Ville de Paris s'engage à répondre aux besoins du Grand Paris Express en offrant des implantations portuaires immédiatement disponibles, au plus près des tracés des lignes 15 Est et 16, et à aider les professionnels du transport fluvial à moderniser leur flotte fluviale afin de réduire leur empreinte carbone et les rejets (motorisation et cuves de rétention des eaux usées). « *La Ville de Paris est fortement engagée dans la réduction de son empreinte carbone. Il était donc naturel qu'elle s'associe aux acteurs du transport fluvial pour favoriser des alternatives à la route. En mettant à la disposition de la SGP le réseau fluvial des canaux de Paris, canal Saint-Denis et canal de l'Ourcq, elle lui permet une meilleure insertion des chantiers des lignes 15 Est et 16 dans un environnement urbain très dense et valorise le potentiel de ce réseau auprès des professionnels.* » **déclare Caroline GRANDJEAN, directrice de la voirie et des déplacements de la Mairie de Paris.**

Voies Navigables de France s'engage à apporter son expertise lors de la création ou de l'extension d'équipements portuaires et à mettre à disposition son domaine, à adapter en tant que de besoin son

offre de services, et notamment les horaires d'ouverture des écluses, aux besoins du trafic fluvial généré par les flux du chantier et enfin à soutenir financièrement l'utilisation du transport fluvial dans les projets liés au chantier par le biais de ses dispositifs d'aide : Plan d'aide au report modal (PARM) pour les nouvelles installations portuaires et plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI) pour les équipements de transbordement ou la construction/adaptation de la flotte.

« Le recours à la voie d'eau pour le chantier du Grand Paris Express illustre un axe stratégique du développement du fret fluvial porté par VNF, celui de la logistique urbaine. C'est une des conditions de réussite de ce grand projet de travaux publics, dont la réalisation doit avoir le moins d'impact possible sur les populations et l'environnement. » précise Thierry Guimbaud, Directeur général de Voies navigables de France.

La Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris s'engage à promouvoir l'utilisation du transport fluvial auprès de toutes les entreprises, de poursuivre sa participation au financement des grandes infrastructures fluviales et portuaires et de mettre en œuvre les outils qui relèvent de son ressort afin de contribuer au développement de la part du trafic fluvial de marchandises. Elle s'engage par ailleurs à constituer, avec l'ensemble des acteurs publics du secteur, un document de stratégie pour donner de la cohérence et de la visibilité aux actions de l'État. « A terme, le Grand Paris Express va énormément faciliter la vie quotidienne des Franciliens. Pour cette raison, la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris fera tout son possible pour promouvoir le transport fluvial dans la logistique de ce chantier, mode de transport écologiquement vertueux ». **Michel Cadot, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris.**

Une plateforme de tri des déblais inaugurée sur le port de Bonneuil-sur-Marne

Dans le cadre du partenariat signé en 2013 entre HAROPA - Ports de Paris et la Société du Grand Paris, des plateformes de tri sont prévues à proximité des chantiers du Grand Paris Express. Ainsi, des plateformes de tri ont été réservées, puis une parcelle de 3,6 ha a été louée à la SGP sur le port de Bonneuil-sur-Marne afin de recevoir, trier puis expédier majoritairement par voie d'eau les terres issues des excavations de la ligne 15, dont notamment celles issues du tunnelier partant de la gare de Créteil. Le trafic fluvial attendu est de l'ordre de 500 000 tonnes sur quatre ans d'exploitation, soit la moitié du trafic annuel actuel du port de Bonneuil.

Pour l'aménagement de cette plateforme, HAROPA - Ports de Paris a démoli les entrepôts existants et réalisé deux estacades, un front d'accostage et une desserte routière pour un montant d'investissement de 9,5 M €. La Région Ile-de-France (à hauteur de 35 %) et l'Etat (12,5%) ont participé au financement de cette infrastructure.

Contacts presse

Société du Grand Paris

Xavier Bossaert – Tél : 06 19 41 50 18 / xbossaert.quai3@societedugrandparis.fr

Martin Albert – Tél : 06 98 82 79 40 / malbert.quai3@societedugrandparis.fr –

HAROPA - Ports de Paris

Marine Chaumon - Tél : 01 40 58 28 74 / 07 85 93 94 51 / marinechaumon@haropaports.com

Ville de Paris

Chloé Humpich – Tél : 01 42 76 69 23 / chloe.humpich@paris.fr

Voies navigables de France

Laure Curien : Tél : 01 40 07 98 27 / laure.curien@comfluence.fr

Corinne Spiner – tél : 06 23 02 09 35 / corinne.spiner@vnf.fr

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Tél : 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/>  [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)